

AVIS PUBLIC

Aux Contribuables de la susdite paroisse

est par les présentes donné par la soussignée, MARIE-CLAUDE COUTURE, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le QUINZIÈME jour du mois de NOVEMBRE 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ UNE RÉOLUTION

Ayant pour effet d'établir le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 388-2021-11

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **l'année 2022**, lesquelles se tiendront le **2^e mardi de chaque mois** et **débuteront à 19h** sauf les jours fériés, lesquelles se tiendront le lendemain à la même heure.

Mardi, 11 janvier 2022

Mardi 8 février 2022

Mardi 8 mars 2022

Mardi 12 avril 2022

Mardi 10 mai 2022

Mardi 14 juin 2022

Mardi 12 juillet 2022

Mardi 9 août 2022

Mardi 13 septembre 2022

Mardi 11 octobre 2022

Mardi 8 novembre 2022

Mardi 13 décembre 2022

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi.

Adopté

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 18^e jour de novembre DEUX MILLE DIX-VINGT ET UN.



MARIE-CLAUDE COUTURE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE